

BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ

PSC

BUDGET 2022

EN 2022, CE SERA JUSTE 15 EUROS !

«Axe4-Renforcer l'action sociale; La prise en charge de la complémentaire santé, avec une montée en charge à compter du 1er janvier 2022 pour atteindre 50% de son coût au 1er janvier 2024 : 15 euros par mois et par agent en 2022 »

CETTE MESURE NE RELÈVE EN RIEN DE L'INCANTATION.



C'est l'application du Décret n°2021-1164 du 8 septembre 2021 relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire (PSC).

MAIS, POUR L'INSTANT, LES NÉGOCIATIONS SE TIENNENT AU NIVEAU FONCTION PUBLIQUE.



Il faut donc attendre que délégation soit donnée au Ministère de l'Intérieur par la DGAFP pour entamer un dialogue social sur la montée en charge.



QUELLES SERONT LES BASES DE DISCUSSION ?



JUSQU'À 50% DU PANIER DE SOINS... QUEL EN SERA LE MONTANT ?



POUR L'HEURE, AUCUN PROTOCOLE N'APPORTE DE RÉPONSES À CES INTERROGATIONS !

FSMI

FORCE OUVRIÈRE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur



01-10-2021